



ÉLECTION DES 5 MEMBRES **TITULAIRES MÉDECINS** AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SFMU

Appel à candidatures 01 mars - 31 mars 2026

Cher(e)s Ami(e)s,

Du 01 mai au 04 juin 2026 à 15h00, je vous invite à participer à l'élection des nouveaux membres du conseil d'administration de la SFMU.

Les 5 membres sortants au terme de leur mandat de membre sont : **Sandrine CHARPENTIER** (Présidente), **Patricia JABRE** (Secrétaire générale), **Anthony CHAUVIN** (Trésorier), **Tahar CHOUIHED** (Membre) et **Olivier MIMOZ** (membre).

Cinq postes sont à pourvoir cette année.

En date de clôture des candidatures le 31 mars 2026 à minuit, 7 propositions de candidatures ont été reçues et 7 ont été éligibles et acceptées en réunion du conseil d'administration de la SFMU tenue le 02 avril 2026.

Les 7 candidats sont :

- [Anthony CHAUVIN](#)
- [Tahar CHOUIHED](#)
- [Matthieu HEIDET](#)
- [Patricia JABRE](#)
- [Saïd LARIBI](#)
- [Olivier MIMOZ](#)
- [Youri YORDANOV](#)

Les professions de foi de chacun sont consultables en cliquant sur chaque identité.

Cordialement,
Patricia JABRE
Secrétaire Générale SFMU
patricia.jabre@aphp.fr

MODALITÉS DE VOTE

Si vous êtes **membre médecin titulaire à jour de votre cotisation 2026**,

Votez par INTERNET du vendredi 01 mai 2026 à 00h00 au jeudi 04 juin 2026 à 15h00, selon la procédure suivante :

- Cliquez sur le bouton « VOTER » sur le site de la SFMU
- Renseignez vos identifiants « ASSOCONNECT » si besoin (ce sont les mêmes que pour adhérer ou vous identifier sur le site web de la SFMU)

Pour rappel, selon les statuts de la SFMU, un membre médecin titulaire doit :

1. être médecin
2. exercer la médecine d'urgence
3. dans une structure de médecine d'urgence d'un établissement de santé
4. en France.

PROCLAMATION DES RESULTATS - ASSEMBLEE GENERALE SFMU

Les résultats du vote, pour le renouvellement du Conseil d'Administration, seront proclamés au cours de **l'Assemblée Générale de la SFMU** qui aura lieu le **Jeudi 04 juin 2026 à 18h**.

L'ordre du jour vous sera adressé par e mailing et sera consultable sur le site de la société quinze jours avant l'AG.

[Pour renouveler votre adhésion pour l'année 2026 cliquez ici](#)